

Délibération du Conseil d'Administration

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE RIORGES

2023.35

OBJET :

Séance ordinaire du 06 Décembre 2023

LE PRESIDENT CERTIFIE



1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 08 Décembre 2023 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

EHPAD QUIETUDE – EPRD
2024

Monsieur Jean-Luc CHERVIN
Madame Isabelle BERTHELOT
Madame Christiane PERROTON
Madame Catherine REMY-MENU
Madame Michelle BOUCHET
Madame Andrée RICCETTI
Madame Chantal LACOUR
Monsieur Gilles CONVERT

Madame Suzanne KELLER
Madame Annie FASSOLETTE
Monsieur Daniel BARRET
Madame Martine SCHMÜCK
Madame Rolande VAGINAY
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Absents avec excuses :
Monsieur Guy MARTIN

Secrétaire élu pour la durée de la session : Madame Géraldine BARRAS

Vu

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

**EHPAD QUIETUDE – APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES
RECETTES ET DES DEPENSES 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles en ses articles L.313-12 (IV ter), L.313-12-2, L.315-1, L315-9 et R.314-5, R.314-210 et suivants ;

Vu la loi 2015-1776 du 28 Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (art. 58 principalement) ;

Vu le décret N° 2016-1815 du 21 Décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Exposé des motifs :

L'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, introduit à compter de l'exercice 2017, une réforme tarifaire pour les EHPAD avec la mise en place d'une tarification dite « à la ressource », des prestations de soins et de dépendance.

Ainsi, l'Agence Régionale de Santé Auvergne/Rhône-Alpes et le Conseil départemental de la Loire fixeront le niveau de ressources des EHPAD sur la base d'une équation tarifaire calculée en tenant compte des caractéristiques de l'établissement, notamment le niveau de dépendance, de soins requis, la capacité installée, l'activité, et autres.

Cette réforme tarifaire a pour conséquence majeure l'évolution du cadre budgétaire et comptable applicable aux établissements médico-sociaux comme le nôtre.

Ainsi, l'article 58 prévoit pour les EHPAD la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et la présentation de l'E.P.R.D complet ; cette année nous renégocions un CPOM 2024-2028.

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024 se présente de la manière suivante :

-L'activité prévisionnelle 2024 calculée à partir d'une capacité de 78 lits permanents, est établie sur la base de :

=> 28 178 journées pour l'Hébergement

=> 27 939 journées pour la Dépendance et le Soins (PMP 233 / GMP 826).

Considérant, l'obligation réglementaire et la nécessité de soumettre le vote des crédits de l'E.P.R.D 2024 au Conseil d'Administration du C.C.A.S de la ville de Riorges ;

GRUPE FONCTIONNELS
Compte de Résultat Prévisionnel

Charges d'Exploitation

GRUPE FONCTIONNEL I

Dépenses afférentes à l'exploitation courante
Comprenant les Comptes 60 – 611 – 624 – 625 – 626 – 628 – 709 et 713.

Montant prévisionnel = 499 500.00 €

GRUPE FONCTIONNEL II

Dépenses afférentes au personnel
Comprenant les Comptes 621 – 622 – 631 – 633 et 64.

Montant prévisionnel = 3 007 200.00 €

GRUPE FONCTIONNEL III

Dépenses afférentes à la structure
Comprenant les Comptes 61 (sauf 611) – 623 – 627 – 635 – 637 – 65 – 66 – 67 et 68.

Montant prévisionnel = 420 200.00 €

▪ **TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION**
→ 3 926 900.00 €

Produits d'Exploitation

GRUPE FONCTIONNEL I

Produits de la tarification
Comptes 73 [-]

Montant prévisionnel = 3 507 526.00 €

GRUPE FONCTIONNEL II

Autres produits relatifs à l'exploitation
Comprenant les Comptes 70 – 71 – 72 – 74 – 75 – 603 – 609 – 619 – 629 – 6419 – 6429 – 6439 – 6459 – 6469 – 6479 et 6489.

Montant prévisionnel = 34 500.00 €

GRUPE FONCTIONNEL III

Produits financiers, Produits exceptionnels et produits non encaissables
Comprenant les Comptes 76 – 77 – 78 – 79.

Montant prévisionnel = 52 500.00 €

▪ **TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**
→ 3 594 526.00 €

▪ **RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE** ⇨ 332 374.00 €

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
--

Emplois

TITRE 1

Remboursement des dettes financières

<i>Compte 165.</i>

Montant prévisionnel = 45 000.00 €

TITRE 2

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé
--

<i>Compte 20 – 21 – 23 – 26 – 27 (sauf 2768).</i>

Montant prévisionnel = 326 000.00 €

TITRE 3

Autres emplois

<i>Compte 481 & Chapitre 071 (Annulation de titres sur exercices clos).</i>

Montant prévisionnel = 0,00 €

- TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT :
→ 371 000.00 €

Ressources

TITRE 1

Augmentation des capitaux propres

<i>Compte 10 – 13.</i>

Montant prévisionnel = 0.00 €

TITRE 2

Augmentation des dettes financières

<i>Compte 165.</i>

Montant prévisionnel = 45 000.00 €

TITRE 3

Autres emplois

<i>Comptes 27 (sauf 271 – 272 – 273 – 2768) – 775 – Chapitre 070 (Annulations de mandats sur exercices clos).</i>

Montant prévisionnel = 0.00 €

- TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT :
→ 45 000.00 €

- INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT ⇒ 333 874.00 €
- PRELEVEMENT SUR LE FOND DE ROULEMENT ⇒ 659 874.00 €

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement	333 874.00 €		Capacité d'autofinancement
Remboursement de dette	45 000.00 €	45 000.00 €	Emprunts
Immobilisations	326 000.00 €		Dotations et subventions
Autres emplois			Cession d'immobilisations
Total des emplois	704 874.00 €	45 000.00 €	Total des ressources
Apport au fonds de roulement		659 874.00 €	Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du TFP	704 874.00 €	704 874.00 €	Total équilibre du TFP

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
RIORGES, le 11 décembre 2023



Jean-Luc CHERVIN
Président du C.C.A.S.